



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

MISSION PERMANENTE AUPRES DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES
ET DES INSTITUTIONS SPECIALISEES

Conseil des Droits de l'Homme 20^{ème} session de l'Examen Périodique Universel (EPU) Examen du Madagascar

Monsieur le Président,

Ma délégation salue les autorités malgaches venues nous présenter leur deuxième rapport de l'EPU.

La présentation de ce rapport mérite des félicitations particulièrement de notre Conseil, dans la mesure où il a été élaboré après une période difficile qu'a connue ce pays depuis 2009.

Ce souci de se conformer aux prescrits du Conseil se retrouve aussi dans les lignes de ce rapport, qui nous révèle les efforts notables entrepris par le Gouvernement depuis le précédent examen de 2010, notamment en faveur du statut citoyen de la femme et des conditions sociales des enfants en âge mineur.

On note également des réformes institutionnelles très engagées pour l'extension des libertés fondamentales, pour une vie pénitentiaire plus humaine après des arrestations multiples qui ont rempli les geôles malgaches lors des troubles politiques qu'a subis le pays.

Cependant, nous recommandons au nouveau Gouvernement malgache :

-de se pencher sur les quelques phénomènes coutumiers dont l'ampleur risque d'annihiler les efforts investis jusqu'ici en faveur des conditions de la femme, notamment la tradition de pré-fiançailles avec les jeunes filles mineures ;

-de mener une campagne soutenue de l'éducation aux droits de l'homme dans les structures des forces de sécurité afin de faire respecter en permanence les libertés démocratiques dans les mœurs politiques et dans les pratiques des agents de sécurité, pas uniquement lors des périodes électorales.

Je vous remercie, monsieur le Président.

Par Sébastien MUTOMB MUJING
Chargé d'Affaires a.i.